# Le feu de forêt

## Comment se manifeste-t-il ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent, l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures...) accident ou malveillance,
- **un apport d'oxygène** : le vent active la combustion,
- **un combustible** (végétation) : le risque de feu est lié à l'état de la forêt (sécheresse, nature des sous-bois, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...).

## En quoi le département est-il concerné ?

La forêt en Loire-Atlantique couvre 47 390 hectares sur un territoire de 695 640 hectares, soit un **taux de boisement de 7 %**, dont 8 000 hectares de résineux en peuplements purs. Les autres formations plus ou moins boisées (landes, parcs, peupleraies...) représentent 24 260 hectares.

Au-delà du seul risque feu de forêt au sens strict (cf. définition page 21), dans un contexte de changement climatique induisant une tendance générale à la hausse des températures, le risque d'incendie des espaces naturels libres (broussailles, récoltes...) constitue un enjeu de prévention des risques de plus en plus fort pour la Loire-Atlantique.

Les statistiques qui ne comptabilisent que les feux touchant une superficie d'au moins un hectare sont les suivantes :

| | Départs de feux | Feux de forêts d'au moins 1 ha | |
|---|---|---|---|
| **Année** | **Nombre** | **Nombre** | **Surface (ha)** |
| 2013 | 792 | 3 | 6 |
| 2014 | 655 | 4 | 24 |
| 2015 | 984 | 12 | 51 |
| 2016 | 949 | 40 | 147 |

Source © SDIS 44

### Les formations végétales à risque

*Les landes et zones de broussaille*

Elles sont les plus sensibles. Les risques diminuent quand les arbres forment une bonne partie du couvert végétal.

*Les massifs résineux*

Ils sont également sensibles, surtout dans le cas de jeunes peuplements insuffisamment entretenus et non éclaircis.

### Les époques à risque

Le printemps, avant le démarrage de la végétation (fougères très inflammables), ainsi que la fin de l'été et l'automne en cas de sécheresse prolongée.

### Les autres facteurs de risque

*La fréquentation du public*

C'est un facteur de risque dans la mesure où le départ de feux est souvent lié à une imprudence (mégot, barbecue, tesson de bouteille de verre, etc).

*Les travaux forestiers*

En période estivale (étincelle, pot d'échappement, gyrobroyeur provoquant des étincelles par chocs de pierres).

*Les actes de malveillance*

Ils sont rares mais occasionnent des foyers souvent importants.

## Quels sont les risques dans le département ?

Globalement, le risque feux de forêts est faible dans le département qui ne compte pas plus de 32 massifs forestiers de plus de 100 hectares. Les facteurs de risque y sont en effet relativement limités au regard du faible taux de boisement, de la bonne desserte de la plupart des massifs, et de la majorité de boisements en feuillus ou entretenus (allées et plantations).

Il y a lieu d'observer en outre que, dans certains secteurs du département, la gestion privée de nombreux massifs avec clôture limite l'accès, donc les facteurs de risque.

Les zones à risque du département sont à mettre en rapport avec les pinèdes de la côte en raison de la forte fréquentation, de la densité de l'urbanisation et de la nature des sols (terrains sableux secs en été) caractérisant cette partie du département.

Elles sont également liées aux massifs forestiers très fréquentés ou aux grands massifs résineux contenant une proportion importante de jeunes peuplements très denses.

Par ses effets, le feu est un agent de destruction, aussi bien pour les hommes et leurs activités que pour l'environnement. En termes d'enjeux, l'impact environnemental d'un feu est considérable (paysage, faune, flore, ruissellement des eaux de pluie).

© SDIS 44

Feu de broussailles ayant parcouru 20 hectares dans les marais à Saint-Molf

Les répercussions économiques peuvent parfois être fortes (bâtiments, réseaux de communication détruits). Le mitage en zone forestière accroît la vulnérabilité des personnes. Il est à noter que le mitage en zone forestière est assez peu répandu en Loire-Atlantique.

## Quelles sont les mesures prises dans le département ?

La prise en compte du risque feux de forêts se traduit par :

- des actions de sensibilisation de la population sur les risques de feux de camps, agricoles et forestiers, barbecues, cigarettes et détritus,
- la résorption des causes d'incendies : contrôle des feux de forêts, des décharges, avec renforcement des sanctions pénales,
- des aménagements de la forêt : débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare-feu, puits d'eau.

Quatre massifs forestiers font l'objet d'une attention particulière de la part du service départemental d'incendie et de secours : forêt de Juzet, forêt de Domnaiche, forêt de Saffré et forêt du Gâvre.

### Le Triangle du feu

L'incendie de forêt est un phénomène physico-chimique. Il s'accompagne d'une émission forte d'énergie calorifique et peut être décomposé en 3 phases :

- évaporation de l'eau contenue dans le combustible,
- émission de gaz inflammables par pyrolyse,
- inflammation.

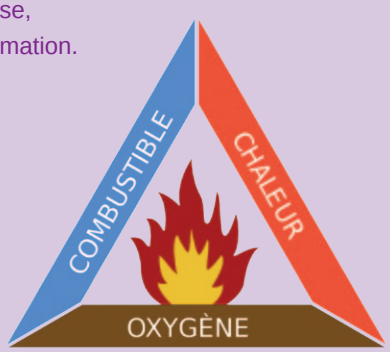

# Risque Feu de forêt

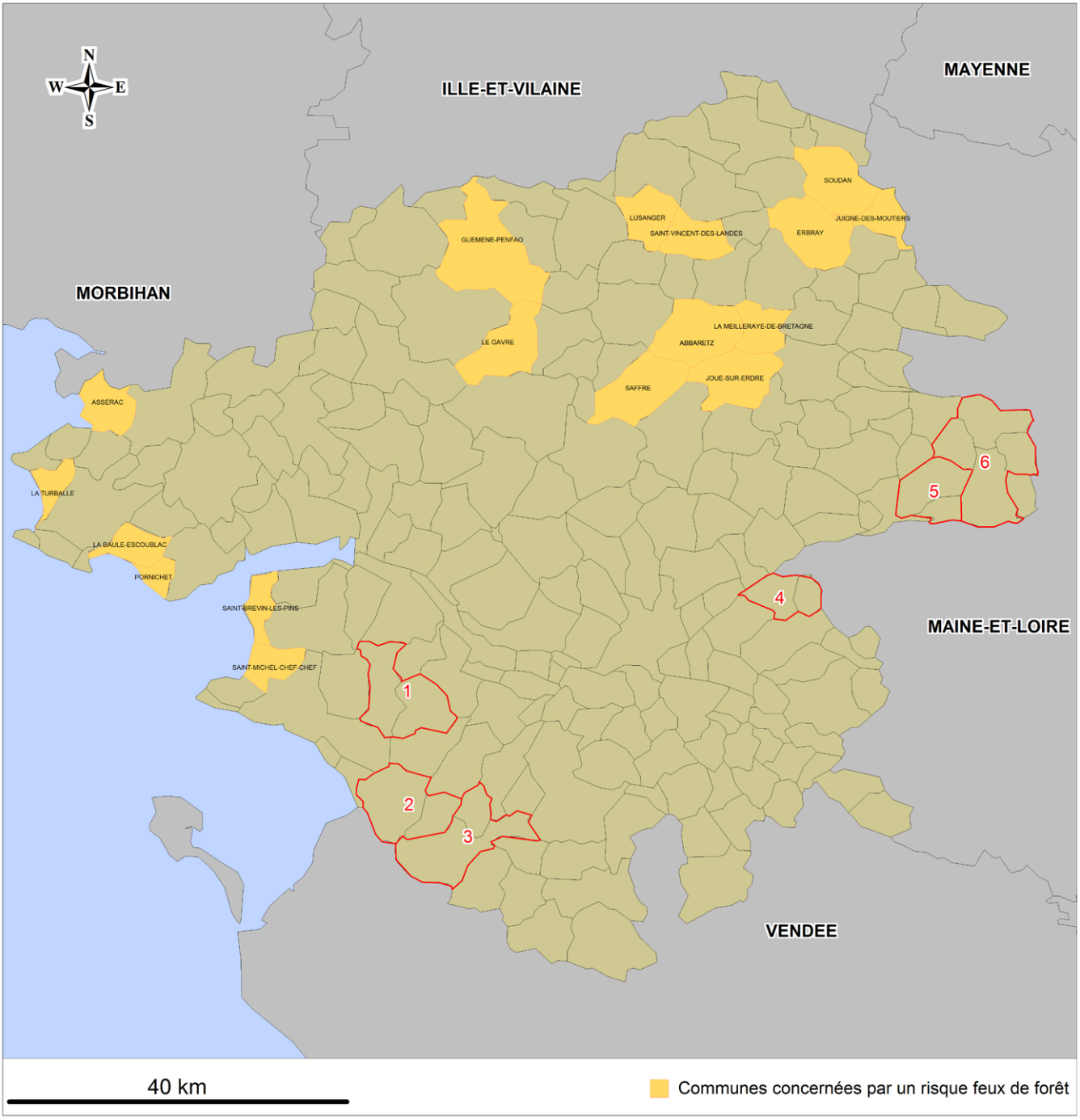


*: Périmètres des nouvelles communes créées au 1/01/2016.*

*-1 : Chaumes-en-Retz*
*-2 : Villeneuve-en-Retz*
*-3 : Machecoul-Saint-Même*
*-4 : Divatte-sur-Loire*
*-5 : Vair-sur-Loire*
*-6 : Loireauxence*

# Consignes de sécurité

## Feu de forêt

**SE METTRE À L'ABRI - ÉCOUTER LA RADIO - RESPECTER LES CONSIGNES**

En plus des consignes générales (p.16),
les consignes spécifiques en cas d'incendie, sont les suivantes :

### AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers.
- Débroussailler autour des bâtiments, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres des bâtiments, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables.
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT

**En cas de départ de feu :**

- Informer les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible.
- Si possible, attaquer le feu.
- Si le feu prend de l'ampleur, s'éloigner dans la direction opposée, dos au vent.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les instructions des sapeurs-pompiers.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser.
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres.
- Occulter les aérations avec des linges humides.
- Se tenir informé de la propagation du feu.
- Se préparer à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence) afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

**Dans un bâtiment :**

- Faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers (ouvrir le portail du terrain...).
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après).
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Éviter de provoquer des courants d'air ; fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Occulter les entrées d'air avec des linges humides (aérations, cheminée…).
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes) ; ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

### APRÈS

- Sortir protégé.
- Éteindre les foyers résiduels.
- Inspecter les bâtiments, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).

**Pour plus d'informations : http://www.ofme.org**

Pompiers : **18 ou 112** - SAMU : **15**
Police : **17**

Nantes : **101.8 Mhz** - Saint-Nazaire : **88.1 Mhz**
Châteaubriant : **98.6 Mhz**